

Circuit de l'eau et des bois

Une randonnée proposée par POULIN Gérard

Parcours balisé N°24.

Partant du Champ de Foire, ce circuit emprunte des chemins au passé mystérieux, comblé de légendes.



Durée :	4h 25	Difficulté :	Moyenne
Distance :	13,96 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	143 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	141 m	Région :	Puisaye
Point haut :	303 m	Commune :	Treigny (89520)
Point bas :	227 m		



Description

Départ depuis la Place du Champ de Foire, au pied du panneau retraçant les chemins de randonnées, à l'angle de la Rue du Petit Pont et du cimetière. Parkings voitures et aire de stationnement campings-cars à 80 m.

(D/A) Remonter la Rue du Petit Pont et se diriger vers le centre bourg par la Rue Camille Lian. Arrivé face à l'église, obliquer légèrement sur la gauche pour monter la Rue du Couvent, se diriger vers le tennis et passer le long du nouveau cimetière situé sur la gauche. Longer le chemin bien ombragé.

(1) Au gué, laisser la rivière la Vrille à droite pour continuer plein Nord jusqu'à la route goudronnée.

(2) La prendre par la gauche. Au bout de 300 m environ, juste après un chemin à main gauche, partir sur la droite. Longer un champ puis des haies de part et d'autre pour croiser une route.

(3) Passer tout droit pour prendre le chemin en face. Monter tranquillement et atteindre les premières maisons des Perriers.

(4) Au carrefour, virer à droite et, à la sortie du hameau, quitter le goudron en allant tout droit sur un chemin de terre.

(5) Traverser la voie routière et partir sur la droite en gardant la voie goudronnée se dirigeant sur la gauche (le chemin face à l'arrivée est privé). Passer tout droit, **avec prudence** au croisement avec la D66.

(6) Tourner sur la droite et conserver ce chemin principal qui descend à l'Étang de Chassin.

(7) Traverser la route (D955) avec **prudence** puis monter le chemin et aboutir sur une route (D66).

(8) Virer à gauche pour effectuer un trajet d'environ 200 m. Quitter cette voie pour bifurquer dans le premier petit chemin de terre et sable sur la gauche.

(9) Au bout de ce chemin, la passerelle vous permettra de franchir le marais et l'ancien bief du Moulin Cognot. Remonter entre les bâtiments. Au croisement avec la D955, traverser avec **prudence** et prendre le chemin en face. Il arrive à la Guénerie, puis au Crot Veillat (boulangerie artisanale sur la gauche).

(10) Prendre à droite, le chemin qui vous mènera au Crot Maçon. Continuer tout droit, en laissant les quelques chemins sur la droite comme sur la gauche.

Points de passages

D/A Angle Rue du petit pont et cimetière - Auberge de jeunesse de Treigny

N 47.550776° / E 3.181724° - alt. 233 m - km 0

1 Peu après ses sources, la - Vrille (rivière) - Affluent de la Loire

N 47.558591° / E 3.191821° - alt. 231 m - km 1.31

2 Débouché sur une voie routière

N 47.567623° / E 3.191015° - alt. 242 m - km 2.34

3 Débouché sur une voie routière

N 47.573016° / E 3.190342° - alt. 263 m - km 3.3

4 Hameau des Perriers

N 47.578974° / E 3.190052° - alt. 287 m - km 4.1

5 Débouché sur une voie routière

N 47.581044° / E 3.182531° - alt. 291 m - km 4.84

6 Prendre plein Nord sur le chemin principal

N 47.582533° / E 3.17284° - alt. 303 m - km 5.68

7 Traverser et monter le chemin de terre en face - Étang de Chassin

N 47.58885° / E 3.172625° - alt. 270 m - km 6.39

8 À la route, 2 fois à gauche espacés de 200m

N 47.594396° / E 3.171895° - alt. 292 m - km 7.03

9 Passerelle au dessus du marais

N 47.588178° / E 3.162067° - alt. 248 m - km 8.23

10 À droite dans le chemin de terre

N 47.579385° / E 3.169664° - alt. 293 m - km 9.43

11 Choisir la voie forestière en face

N 47.568307° / E 3.161552° - alt. 279 m - km 10.86

12 Bifurquer à gauche

N 47.565581° / E 3.158887° - alt. 295 m - km 11.23

13 - Château de Ratilly

N 47.554739° / E 3.168174° - alt. 270 m -

(11) Au croisement de cinq chemins dont une voie forestière assez large , choisir la voie forestière en obliquant légèrement sur la droite (direction Sud-Ouest).

(12) Au bout de cette voie forestière, pour la dernière portion, descendre à gauche. La route est assez ombragée, formant par endroits une belle voûte d'arbres ; laisser de part et d'autre, les Pautrats, Bourg sans Paille, les Martins.

(13) Laisser sur la droite le château de Ratilly. Continuer sur cette voie goudronnée.

(14) Dans le hameau des Jolivots, à la croix sur la gauche, prendre le chemin qui part à gauche. Poursuivre tout droit, il vous ramènera au point de départ (D/A).

km 12.68

14 À la croix, emprunter la petite voie goudronnée

N 47.552828° / E 3.172637° - alt. 249 m - km 13.12

D/A Angle Rue du Petit Pont et cimetière - Église Saint-Symphorien (Treigny)

N 47.550772° / E 3.181724° - alt. 233 m - km 13.96

Informations pratiques

Traversée de la D955 par deux fois, **attention à la circulation**.

Entre (8) et (9), le passage au dessus du marais a été réalisé par des randonneurs bénévoles en 2016. Cette passerelle, détruite par des tempêtes successives, a été entièrement refaite par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre en Juillet 2023. Cette partie de parcours est aussi habitée par une faune importante dont des moustiques, alors, munissez vous de répulsifs. Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°24 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre en octobre 2019.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

A proximité

Au (14), suivant la saison, vous pourrez emprunter le chemin de ronde du [Château de Ratilly](#) et même le visiter.

À visiter aussi le village de Treigny et à 6 km le [village de potiers](#) de Saint-Amand-en-Puisaye.

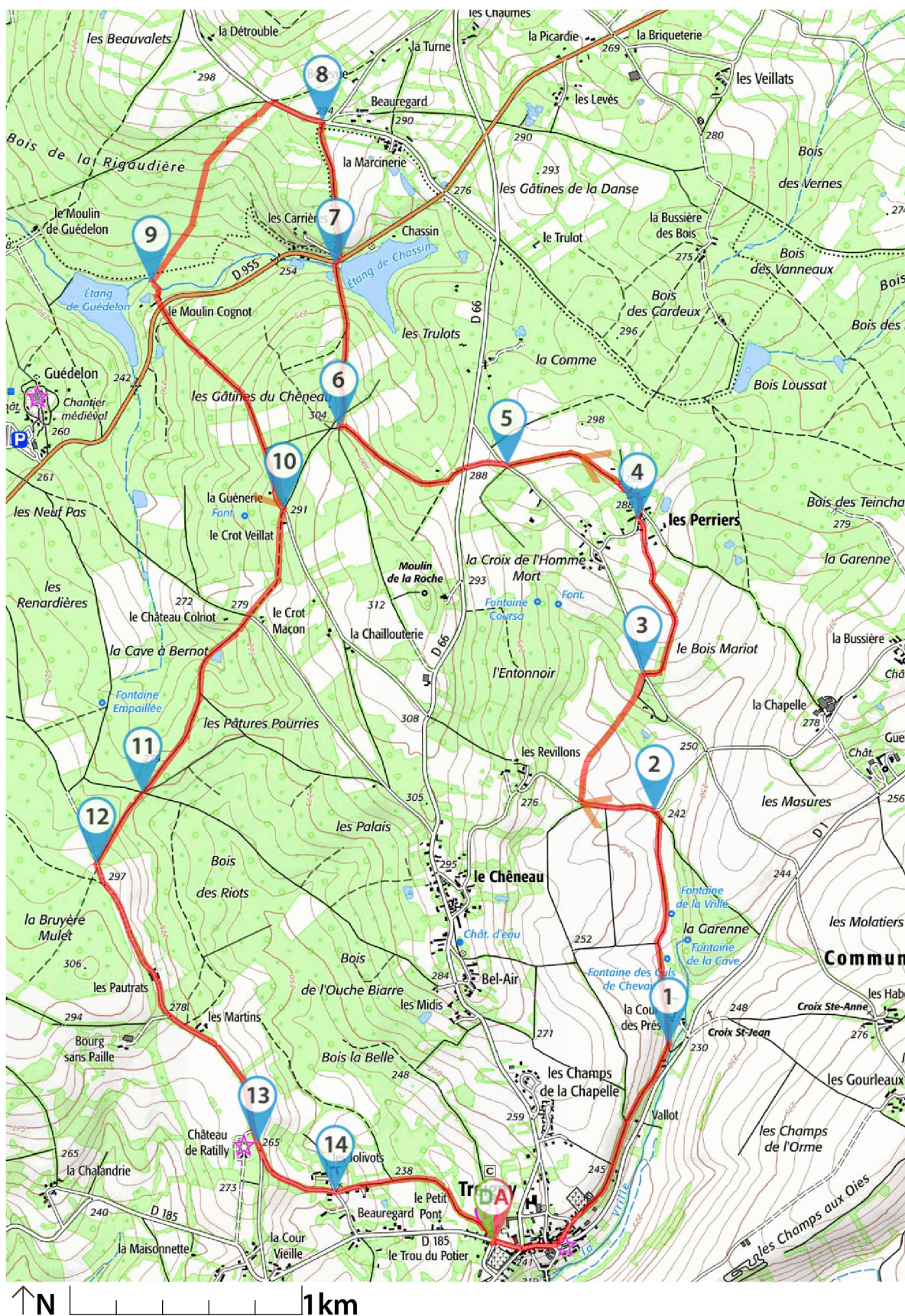
Hébergements (auberge de jeunesse, chambres d'hôtes et gîtes) et restauration possibles dans le village.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-l-eau-et-des-bois/>

En savoir plus : Office de Tourisme de Puisaye-Forterre - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARGEAU

Tel : 03 86 45 61 31 - Site internet : <https://www.puisaye-tourisme.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

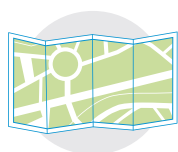
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



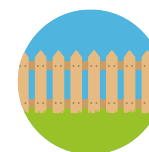
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



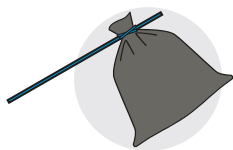
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.